

Configuration territoriale des châtelainies de Lucens et de Villarzel

Autor(en): **Kohler, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **49 (1941)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-38580>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

elles, les David et les Reinhart, par exemple, ont été riches en personnalités remarquables ; d'autres aussi, comme les Mellet, qui ont eu si longtemps un goût prononcé pour la médecine et la théologie. Et n'oublions pas les Guisan eux-mêmes, qui dans la jurisprudence, la théologie, la médecine et l'armée, rendirent et rendent de si remarquables services. Ne suffit-il pas de rappeler dans le passé proche, le souvenir encore vivant de René Guisan dont la pensée et la personne eurent une influence profonde, ou plus anciennement encore, les mérites de l'hygiéniste Charles Guisan ou de son père le chevalier (frère de Jérôme-Elie) qui dessécha les marais de la Guyanne française, et dont jadis Charles Eynard a retracé l'utile et énergique existence ?

Henri PERROCHON.

Configuration territoriale des châtelainies de Lucens et de Villarzel

Au moyen âge et jusqu'en 1536 les deux châtelainies de Lucens et de Villarzel formaient au centre de la vallée de la Broye un territoire d'un seul tenant, appartenant au domaine temporel de l'évêché de Lausanne.

Défini au nord par le château de Villarzel, au sud par celui de Lucens, ce territoire était entouré de toutes parts de terres dépendant directement ou indirectement de la maison de Savoie.

Chacune des Châtelainies constituait une communauté générale envoyant à la capitale des députés qui siégeaient aux États de l'Évêché et recevaient le serment de l'évêque à son entrée en charge ou celui du chapitre en cas de vacance (M. D. R. XXXV, 205 ; M. D. R. VII, 694 ; Miscellanea, p. 73, Bibl. cant.).

Conquis par les Bernois en 1536 comme la plus grande partie de l'Évêché, ce territoire fut rattaché au bailliage de Moudon

et, peu après la conquête, le château de Lucens devenait la résidence des baillis, tandis que celui de Villarzel, à l'exception d'une seule tour, carrée, qui existe encore dans le quartier appelé *en la ville*, tombait en ruines.

Si vous voulez savoir quelle était la configuration territoriale des deux châtelainies, ne vous fiez pas à nos atlas historiques, si bons qu'ils soient en général : Voegelin et Poirier en donnent une idée fautive ; de Mandrot les réduit même au territoire de la paroisse du chef-lieu, les séparant ainsi, alors qu'elles étaient limitrophes. La carte d'Oechsli et Baldamus est exacte, mais elle est rare, chère, et encombrante.

Voilà ce qui nous a engagé à dresser la carte ci-jointe ; nous l'avons fait en nous basant sur les limites des communes ¹ qui composaient les châtelainies, limites qui, à juger d'après les documents, ne subirent pas de modifications appréciables au cours des siècles, sauf celles de Granges, qui reçut en 1806 le territoire de l'ancienne seigneurie de Brit, et celles de Marnand, auquel on donna une langue de terre appartenant jadis à Villarzel.

La châtelainie de Lucens comprenait 12 communes : Lucens, Curtilles, Chesalles, Sarzens, Lovatens, Prévonnoloup, Dompierre, Seigneux, Henniez, Cremin, Oulens, Villars-le-Comte.

La châtelainie de Villarzel comprenait 7 communes : Villarzel, Sedeilles, Rossens, Cerniaz, Villars-Bramard, Marnand, Granges. Au XVII^{me} siècle déjà il y a une deuxième cour de justice à Granges ; de celle de Villarzel continuent à dépendre Sedeilles,¹ Rossens, Cerniaz et Villars-Bramard.

En 1798 on laissa les deux châtelainies au district de Moudon.

En 1803 les communes de celle de Lucens, moins Henniez et Seigneux, formèrent avec l'adjonction de Denezy, Forel, Neyruz et Brenles, le cercle de Lucens, du district de Moudon.

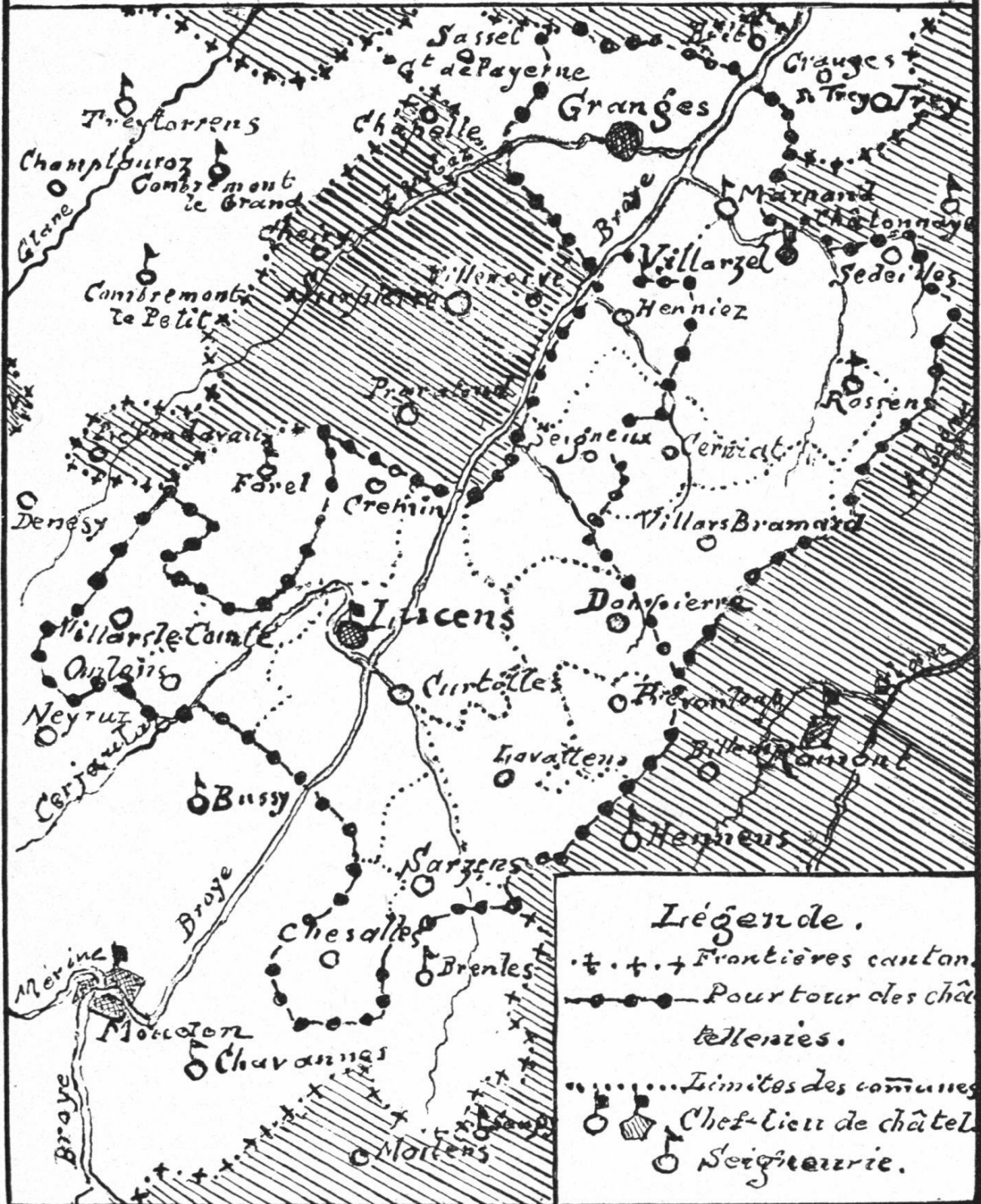
A la même date, les communes de la châtelainie de Villarzel, ainsi qu'Henniez et Seigneux, Champtauroz, les deux Combremont, Treytorrens et Sassel, constituèrent le cercle de Granges, du district de Payerne.

¹ D'après une carte de Magnenat-Gloor au 1 : 100.000.

Châtellenies de Lucens et de Villarzel. —

Appartenance à l'Evêché de Lausanne jusqu'à 1536,
à la République de Berne de 1536 à 1798.

□ A Berne de 1536 à 1798. ▨ A Fribourg dès 1536.



Echelle : 1 : 100 000.

André Kohler del.

On trouvera dans le *Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud*, d'Eug. Mottaz, tous les renseignements voulus sur les fonctions militaires, administratives, judiciaires et exécutives du châtelain, avant et après 1536.

Disons seulement ici que, vers la fin du régime bernois, son principal rôle se réduit à présider la cour de justice et à transmettre aux communes les ordres du bailli ou du gouvernement.

Ce modeste essai montre comment on pourrait préciser certaines indications de nos cartes historiques, en s'appuyant sur les limites des communes. André KOHLER.

Une carte de la terre seigneuriale de Saint-Christophe

Dans un précédent article¹, nous avons dit qu'au moment où éclata dans le pays de Vaud l'insurrection des « bourla papey », les archives de la seigneurie de Saint-Christophe se trouvaient en partie à Saint-Christophe même et en partie chez le juge Jaquier à Yverdon.

Comme nous l'avons rappelé, le 6 mai 1802 des bandes armées de paysans envahirent les châteaux de la région et même quelques demeures privées ; et après s'être fait livrer les archives féodales, les brûlèrent séance tenante, en grande partie du moins.

Fort heureusement, par les inventaires qui furent dressés lors de ces événements, il a été possible, en ce qui concerne Saint-Christophe, d'établir une liste à peu près complète des pièces qui échappèrent au désastre.

¹ *Revue historique vaudoise*, mars-avril 1941.